

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRAVAUX DE RESTAURATION DES PELOUSES A LA VALLÉE DU PRESSOIR

En ce mois de novembre, des travaux de restauration des pelouses ont lieu au sein de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée du Pressoir. Ce site naturel remarquable est géré par la Communauté de Communes du Thouarsais. L'un des objectifs de gestion majeur sur la vallée est la conservation en bon état écologique des habitats d'intérêts communautaires représentés par les pelouses. Les pelouses sont des habitats caractérisés par une végétation basse et avec un substrat pauvre en nutriment. Ce sont sur ces habitats que plusieurs espèces floristiques particulièrement rares et protégés s'y développent, comme la Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*). Ce sont 58 espèces floristiques patrimoniales qui sont présentes dans la Vallée du Pressoir dont la majorité dépendent de ces pelouses.

La restauration d'une pelouse consiste à couper et exporter les jeunes ligneux qui s'y sont installés. Ces jeunes arbres vont au fur et à mesure générer de l'ombrage, qui est un facteur limitant pour certaines espèces inféodées aux pelouses. Ensuite, la chute des feuilles va commencer à créer du humus, ce qui va progressivement enrichir le sol et ainsi évoluer vers un boisement. Ce chantier est réalisé par les Ateliers du Bocage et soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du classement en cours de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale.

La grande richesse écologique de l'ENS de la Vallée du Pressoir vient de la diversité de ces habitats qui sont complémentaires entre eux comme ressources de nourriture et lieux de vie pour plusieurs milliers d'espèces. C'est pourquoi il est important de maintenir à la fois des pelouses et des boisements dans un bon état écologique et fonctionnel. Sur le long terme, les pelouses sont préservées grâce au pâturage mis en place.

Pour protéger au mieux ce patrimoine naturel exceptionnel et commun, chacun est invité à respecter la réglementation du site, indiquée à chaque entrée principale. Il est ainsi primordial de rester sur le sentier indiqué par des signalétiques, de tenir son chien en laisse sur l'ensemble de la vallée et de ne pas jeter ses déchets, ni faire de feux et de camping. Rappelons également que tous les véhicules motorisés et les vélos ne sont pas autorisés. Bien évidemment toute cueillette et dérangement de la faune sauvage sont interdits.



Crédit photo : Communauté de Communes du Thouarsais